

Monsieur le Premier Président près la Cour d'Appel de Rennes

Monsieur le Procureur Général près la dite Cour

Monsieur le Député,

Madame la Sénatrice,

Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de LORIENT

Monsieur le maire de LORIENT représenté

Monsieur le Maire de LANESTER

Monsieur le président du tribunal judiciaire de Vannes

Monsieur le procureur près ledit tribunal,

Mesdames les présidentes des tribunaux judiciaires de RENNES et de BREST

Monsieur le président du Tribunal de commerce

Mr le Président du Conseil des Prud'hommes et Mme la Vice Présidente,

Madame la Colonelle, commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan

Madame la Colonelle, commandant la section de recherches de Rennes,

Madame la Commissaire Divisionnaire, Directrice Départementale adjointe de la Police Nationale du Morbihan

Mesdames, Messieurs les officiers des services de police et de gendarmerie,

Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et messieurs les hautes personnalités judiciaires, civiles et militaires,

Monsieur le Batonnier de LORIENT, mesdames messieurs les avocats,

Mesdames et messieurs les représentants de la profession des notaires, commissaires de justice, mandataires et administrateurs judiciaires

Chers collègues, Mesdames Messieurs

Je m'associe aux mots de remerciements et de bienvenue de Madame la Vice Présidente et j'en profite pour vous adresser ainsi qu'à ceux qui vous sont proches mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Votre présence si nombreuse témoigne de votre attachement et de votre intérêt pour l'institution judiciaire, **institution particulièrement malmenée** en ces temps troubles où elle est régulièrement attaquée par ceux qui dénie ou contestent son action. Je parlais dans mon discours d'installation d'octobre 2025 du poids de la parole publique dans la défiance vis-à-vis de l'institution judiciaire, propos encore et toujours d'actualité. Les juges rendent des décisions dans le cadre de l'application stricte de la loi, l'institution judiciaire est gardienne de l'état de Droit à travers son indépendance, l'égalité de tous devant la loi et l'accès au juge. Gare à la démagogie et au populisme que de vouloir instiller toute idée contraire !

L'audience solennelle de rentrée, moment phare du rite judiciaire pour les juridictions, est l'occasion pour nous de

- Présenter l'activité et le bilan de l'année écoulée
- Fixer les défis et projets de celle à venir

Cette année, avec notre audience s'ouvre un **nouveau chapitre du livre judiciaire** lorientais : l'installation d'une nouvelle présidente.

Madame la Présidente, Chère Sophie, vous succédez à Alice MAZENC, qui a œuvré à la tête du tribunal judiciaire de Lorient pendant 4 ans et qui est depuis le 1^{er} septembre 2025, présidente du tribunal judiciaire de Rennes. Présente à vos côtés aujourd'hui comme d'autres présidents du ressort de la Cour qui ont tenu à faire le déplacement, signe de l'importance du moment, elle vous passe quasi matériellement le flambeau. Je profite de l'audience pour remercier Mme PICARD qui a assuré l'intérim et avec qui les échanges ont été aisés et constructifs.

Mme la Présidente, vous avez quitté l'humidité de la forêt amazonienne pour rejoindre la fraîcheur des terres bretonnes. Et nous sommes, je dois le dire, particulièrement ravis que vous ayez fait ce choix. Votre arrivée vous a permis d'être en prise directe avec la réalité de la juridiction puisque dès votre première semaine vous présidiez commissions et assemblées générales. Nos premiers échanges me confortent dans ce que sera notre **dyarchie** : dynamique, harmonieuse, constructive et complémentaire.

S'il est vrai que le fonctionnement d'une juridiction a ceci d'original que les décisions d'organisation générale reposent sur deux personnes, cela constitue un atout :

- Comparer nos analyses des situations et trouver des compromis pour le bien de la juridiction
- Avoir une vision globale de son fonctionnement
- Elle est le reflet de l'unité du corps
- Eviter la solitude de la prise de décision et endosser à deux la responsabilité des orientations arrêtées

Plus qu'un atout, cette dyarchie est véritablement une chance. Et votre arrivée constitue aussi une chance pour nous. La richesse de votre parcours permettra aux collègues de trouver en vous un interlocuteur de choix afin notamment d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, permettra aussi d'avoir un regard neuf sur notre organisation et de décliner ensemble, des pratiques innovantes. Soyez donc la bienvenue dans ce qui est désormais VOTRE Tribunal ;

Une juridiction qui est sur les rails, en parfait état de marche et dont les maîtres mots sont investissement et solidarité. Une juridiction dans laquelle il est agréable de travailler et nous le devons aux femmes et aux hommes qui la composent ; vous rencontrerez des collègues investis, disponibles et toujours ouverts au dialogue ; S'agissant des magistrats du Parquet, vous trouverez une équipe dynamique, des collègues soucieux de leur qualité de garants des libertés individuelles et attachés à une « certaine forme d'indépendance ». Vous rencontrerez également des fonctionnaires expérimentés, dévoués, pour qui la solidarité est une valeur qu'ils cultivent au quotidien.

C'est aussi une juridiction qui traverse une **période de transition** avec l'arrivée de nouvelles cheffes de juridiction mais aussi **le départ prochain de Madame la Directrice de Greffe pour le tribunal judiciaire de RENNES**. Madame la Directrice, Chère Stéphanie, vous laisserez une empreinte forte sur cette juridiction tant votre personnalité a irradié votre exercice professionnel : pondérée, humaine, diablement organisée et efficace, vos facultés d'anticipation sont impressionnantes : toute question a une réponse, tout problème une solution ; de l'immobilier à la RH en passant par le budget, aucun sujet n'a de secret pour vous ; votre présence a constitué une vraie chance dans le cadre de ma prise de fonction et je pense parler au nom de tous en disant que nous vous regretterons.

Une période de transition et de défis qui s'annonce à l'heure où :

- la juridiction doit faire face à une **situation inédite en termes d'effectifs de greffe** : sur une CLE de 84, nous sommes actuellement à 78.6 ETP outre 11 postes vacants (tout corps confondus) à ce jour. Une situation à ce point particulière qu'elle nous obligera dans les prochaines semaines à prendre des mesures parfois drastiques pour permettre la poursuite de notre fonctionnement sans obérer de nos agents.
- Nous devons repenser nos organisations en raison des évolutions statutaires au sein des corps de fonctionnaires, le repositionnement de chacun sur les missions dédiées et la place des cadres greffier dans les organisations de service

Je formule le vœu que l'année 2026 soit signe d'amélioration des conditions de travail en priorité pour nos effectifs de fonctionnaires

⇒ Bilan de l'année 2025

Une année que je qualifierai de particulière à plus d'un titre. 3 points :

Cette année a été celle du **procès hors norme** régulièrement évoquée dans cette juridiction avec une cour criminelle départementale qui s'est tenue à VANNES pendant plusieurs mois et qui a notamment mobilisé deux magistrats du parquet de LORIENT dont le procureur. **Un procès qui n'était pas fini qu'on en faisait déjà le procès**. L'occasion m'est donnée de dire que, par la forte mobilisation des deux juridictions du département, par celle de la Cour d'appel qui a porté l'organisation, par celle de France Victimes et des deux Barreaux, l'institution judiciaire de mon point de vue a été au RDV.

En cet instant, j'aurai un mot pour l'équipe du parquet au grand complet qui a traversé une période compliquée en termes de ressources humaines, le bateau a tangué mais il a fait face aux vagues, aux vents voire aux tempêtes et n'a pas coulé grâce à l'engagement de chacun mais aussi grâce à votre soutien indéfectible Monsieur le Procureur Général notamment avec la délégation régulière de magistrats placés.

Une année de dense activité – Rassurez-vous, je ne vais pas vous assommer d'une litanie de chiffres – Notre juridiction presque 3.0 nous permet, comme il est de coutume désormais, de mettre à votre disposition un QR code à flasher pour prendre connaissance des statistiques qui défilent par ailleurs sur les écrans.

Certains éléments méritent néanmoins d'être mis en évidence d'autant que je fais le constat d'une activité pénale toujours aussi soutenue. On peut ainsi évoquer :

- **617 déferrements sans les mises à exécution d'écrous pour l'année 2025** (chiffres particulièrement importants quand on sait qu'en 2023, 480 déferrements)
- **210 comparutions immédiates et 42 comparutions à délai différé en 2025** contre 178 CI et 17 CDD en 2024
- **134 CRPC déferrements en 2025** contre 44 en 2024

Etant précisé qu'il ne s'agit pas de déférer pour déférer, mais il s'agit surtout :

- De **faire face à un flux entrant plus important et plus grave** ce que confirment les chiffres des services d'enquête :
 - o Le parquet a géré cette année **1909 GAV** (police et gendarmerie du ressort) contre 1716 en 2024 // au-delà des GAV, les services d'enquête ont réalisé **4294 auditions libres** pour lesquels le parquet apporte aussi des décisions d'orientation pénale
- D'essayer de **maintenir des délais raisonnables** de jugement voire de tenter de les réduire : je le disais en octobre et je le maintiens, nous devons maîtriser le temps judiciaire, conserver le temps d'audience à ce qui mérite un débat et diversifier la réponse pénale apportée
- **Apporter des réponses rapides et exécutoires notamment dans les contentieux prioritaires** sans altérer la qualité de la réponse

En cela, la CRPC déferrement est un choix assumé qui concentre l'ensemble de ces points avec l'avantage d'une orientation qui accorde une place significative à l'avocat, d'une réponse exécutoire immédiatement (je pense notamment aux interdictions de contact et de paraître dans certains contentieux) et d'une audience d'homologation qui demeure publique. Nous avons d'ailleurs sur la fin d'année commencer à inverser la courbe en faisant plus de CRPC déferrement que d'audiences de comparution immédiate.

Et je sais pouvoir **travailler en concertation avec le Barreau** dont je salue Monsieur le Batonnier nouvellement élu, dans le cadre d'échanges loyaux et constructifs, pour mener cette réflexion notamment sur le temps d'audience, la place de la victime et l'amélioration des circuits.

On peut également évoquer une forte activité :

- du Pôle de l'instruction avec 106 ouvertures d'information judiciaire pour l'année 2025 contre 80 pour l'année 2024
- du tribunal correctionnel avec 1454 décisions rendues en 2025 contre 1421 en 2024

Cela illustre, par-delà les critiques adressées à notre système judiciaire, que notre action face à la délinquance n'a jamais cessé et la fermeté de notre réponse pénale demeure intacte.

A nos côtés, **des forces de sécurité intérieure dont l'action résolue mérite d'être soulignée**. J'en profite pour souhaiter la Bienvenue au Commissaire Divisionnaire Sébastien SARTI, nouveau Directeur Départemental de la Police Nationale du Morbihan nommé au cours du premier semestre 2025 et à la Colonelle Marie Laure PEZANT, nouvelle Commandante de Groupement de Gendarmerie du Morbihan nous ayant rejoint en août 2025. Si la délinquance est maîtrisée dans le ressort, on ne peut passer sous silence une activité lourde et complexe de ces services :

- **9920 procédures en stock au Commissariat de Police de LORIENT** (service qui a diligenté 12520 procédures judiciaires au cours de l'année) / **6027 procédures en stock en zone gendarmerie**
- **27 homicides et tentatives d'homicide** sur le ressort au cours de l'année contre 19 l'année dernière (dont une grande partie requalifiée en violences aggravées – dont **certains commis au préjudice des forces de l'ordre** – attaques au couteau, VL fonçant sur les forces de l'ordre.... / des services qui ne sont pas épargnés par les atteintes à leur encontre puisqu'ont été dénombré un peu moins de **200 faits de violences sur PDAP (tout services confondus)** faits pour lesquels une réponse est systématiquement apporté par le parquet
- Des phénomènes sériels notamment dits de home jacking (extorsions, vol aggravés) élucidés en zone gendarmerie
- Un ressort qui n'est pas épargné par la **criminalité organisée** – on en veut pour preuve **les nombreuses procédures de trafic de stupéfiants** avec des saisies significatives réalisées au cours de l'année, les procédures de violences sur fond de trafic de produits stupéfiants outre les procédures, moins visibles, en matière économique et financier notamment de blanchiment, procédures qui mériteraient sans doute le même niveau de moyens dédiés

Une délinquance, face à laquelle, avec les services de l'Etat représentés par Madame la Sous-préfète et les forces de sécurité intérieure, nous nous employons à investir tous les champs y compris ceux créés par la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic renforçant l'articulation des réponses administratives et judiciaires.

AU-DELA de cette criminalité organisée, figurant au rang des priorités de politique pénale, n'oublions pas le traitement de la délinquance du quotidien ; Les **violences intra familiales** qui constituent une priorité d'action partagée de l'institution judiciaire et des forces de sécurité intérieure font le lit d'une part significative des procédures traitées ; un contentieux qui a conduit à une certaine spécialisation des enquêteurs ou la constitution de groupe dédié. La juridiction s'est aussi organisée pour améliorer le traitement de ces dossiers puisque nous sommes dotés, conformément aux exigences du décret du 23 novembre 2023 d'un **pôle VIF** particulièrement dynamique et pro actif, pôle VIF qui a tenu son COPIL plénier il y a deux jours.

Sous l'action forte des magistrats référents du siège et du parquet et d'une chargée de mission VIF dédiée, qui l'animent au quotidien, ce pôle est devenu un outil actif de traitement de toutes les formes de cette violence insidieuse, qui parfois ne se voit pas mais qui détruit toujours tant par les coups que les mots ou les humiliations. Quand je parle d'un pôle dynamique, outre la fermeté de la réponse pénale et de l'existence d'audiences dédiées, je parle :

- 29 Téléphone Grave Danger attribués en 2025 (23 TGD actifs a 31.12.2025 sur les 30 dispositifs alloués au TJ
- 5 Bracelets Anti Rapprochement prononcés en 2025 / 4 BAR actifs au 31/12/2025
- 12 ordonnances de protection délivrées en 2025 / 118 Avis à victimes réalisés dans le cadre des sorties de détention en 2025
- Des évènements majeurs (action de formation et de communication qui ont vocation à se renouveler) et de la mise en place de bonnes pratiques (dépôt de plainte en d'autres lieux, présence de la chargée de mission aux audiences ...)
- D'un partenariat fort notamment avec France Victimes 56, le GHBS, les associations telles que le CIDFF et bien d'autres

L'évocation d'une intense activité qui ne serait pas complète si je n'évoquais pas la situation du Centre Pénitentiaire de Lorient Ploemeur confronté au quotidien

aux préoccupations de **surpopulation carcérale** (malgré nos efforts en matière d'aménagement de peine ab initio) auquel nous faisons face dans le cadre d'un dialogue nourri avec la direction de l'établissement ; une surpopulation qui est aussi la traduction d'une délinquance de gravité significative ;

- **Une année d'efforts** :

Au-delà du contexte de grande tension budgétaire, il nous est régulièrement rappelé la nécessité d'une maîtrise stricte de nos frais de justice via une gestion raisonnée, raisonnable des deniers publics.

Nous avons mené, tout au long de l'année 2025 une démarche d'apurement, travail que nous allons poursuivre sur l'année 2026 :

- Apurement des scellés biologiques
- Apurement des véhicules en gardiennage

Ce travail n'a pu être effectif que grâce à la bienveillance des chefs de cour via l'attribution d'un greffier placé ; si nous commençons à mesurer les fruits de ce travail, nous ne demandons qu'à le poursuivre ce qui induit la pérennisation des moyens humains dédiés.

Ces opérations d'apurement ont eu mécaniquement pour effet une hausse des frais, MAIS le pendant est une meilleure visibilité d'une situation désormais saine. Cela a aussi été l'occasion de mettre en place de bonnes pratiques tels que l'emploi de la réquisition à temps, la restriction du flux entrants (s'agissant des véhicules), et, à la faveur notamment des réunions OPJ, de sensibiliser nos enquêteurs à ces questions.

Si nous coûtions, nous rapportons aussi : suivant les dernières données fournies par l'AGRASC, pour le ressort du tribunal de LORIENT, les biens saisis (numéraires compris) pour l'année 2025 s'élève à **plus d'1.8 millions d'euros** (ce qui illustre mes propos antérieurs sur l'action résolue dans la lutte contre toute forme de délinquance)

⇒ **Perspectives 2026**

C'est une **nouvelle page du livre judiciaire** que nous écrivons ensemble cette année.

Pour le Parquet, parquet partiellement renouvelé à la faveur des arrivées de septembre 2025, l'année 2026 se place sous l'égide de la modification des

organisations, d'une refonte en profondeur de la permanence, de l'accueil d'une troisième attachée de justice qui vient rejoindre les rangs de l'équipe juridictionnelle nous permettant de repenser les process en matière de 3^{ème} voie et de structuration du bureau des enquêtes afin de nous permettre d'améliorer le suivi de nos enquêtes complexes.

Il s'agira pour nous aussi de maintenir notre haut niveau de réponse et d'engagement s'agissant des priorités de politique pénale.

Pour la juridiction,

Premier point qui a été érigé en projet de juridiction : **la prise en charge pluridisciplinaire de la victime.**

Au-delà des préconisations de la circulaire du 13 octobre 2025 relative à l'accueil et à l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infractions, la juridiction a commencé depuis plusieurs années un travail de décloisonnement des informations s'agissant des victimes de VIF. Conscient et attaché que nous sommes à replacer la victime au cœur du processus judiciaire, la juridiction se mobilise dans son intégralité (civil, pénal, services transversaux) afin qu'une victime, de son entrée au tribunal pour simplement obtenir une information à la fin du processus judiciaire (exécution de la peine de l'auteur – indemnisation), des circuits soient mis en place, voire des circuits courts et prioritaires dans certaines matières (frappe prioritaire de certains jugements, examen prioritaire des demandes d'aides juridictionnelles, amélioration des circuits de transmission des informations), orientation systématique vers notamment France Victimes ou le Barreau afin de perfectionner l'accompagnement des victimes dans le processus judiciaires, mise en place d'informations accessibles et simplifiées.....

Second point : **la poursuite de la transition numérique** notamment au pénal. La Procédure pénale nativement numérique n'est aujourd'hui plus une inconnue. Elle est même désormais notre quotidien puisque l'ensemble des flux sont ouverts avec l'ouverture des flux mineurs en décembre 2025. Nous sommes tellement connus pour nos abréviations et acronymes (GAV, DP, JLD, JI – n'oubliez pas que c'est un parquetier qui vous parle donc je les ai sélectionnés....) que nous avons éprouvé le besoin d'en ajouter d'autres : NPP, PPN, CPN, BPN, SIGNA, EPOPEE, PLINE, PLEXE, NOE....

2026 ne va pas tout révolutionner. Nous allons continuer à faire preuve de patience face aux légendaires mises à jour de Cassiopée et du BPN, notre carte agent et le numéro du technicien informatique continueront à être nos meilleurs

amis. Mais s'il s'agit d'une révolution de méthode, croyez-moi cela en vaut la peine. Viendra le moment où nous gagnerons en fluidité, rapidité et où le geste du premier de la chaîne bénéficiera à l'intégralité de celle-ci. Et plus personne ne souhaitera faire le chemin inverse....

Pour conclure, j'aimerais vous dire comme **Maitre YODA** « que la Force soit avec nous » mais dans le kit procureur je n'ai pas reçu la sagesse d'un vieux Jedi de 800 ans, pas de sabre laser et pas de supers pouvoirs.

Alors je vous dirais de façon un peu plus sérieuse en reprenant une image utilisée par François MOLINS en 2023 lors du colloque relatif à la probité à l'épreuve des jeux olympiques et paralympiques, « **dans un contexte de crise absolue tout comme dans la gestion quotidienne d'une équipe, comme dans une cordée, on peut se transcender et trouver la force collective de surmonter les difficultés** »

J'ai l'honneur de requérir qu'il plaise au tribunal :

- Déclarer close l'année judiciaire 2025, ouverte l'année judiciaire 2026
- Constater qu'il a été satisfait aux prescriptions du code de l'organisation judiciaire
- Me donner acte de mes réquisitions
- Et dire que du tout il soit dressé procès-verbal pour être versé au rang des minutes du greffe de la juridiction

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI